



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 2 octobre 2018

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Etienne LEFEBVRE
- Philippe DUCROCQ
- Denise LECOCCQ

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Révision du PLU de Nogent-sur-Oise (60)
- Révision du PLU de Méru (60)
- Révision du PLU de Lens (62)
- Révision du PLU de Saint-Léger-en-Bray (60)
- Elaboration du PLU de Courtemont-Varennnes (02)
- Révision du PLU de Chambly (60)
- Révision du PLU de Chivres Val (02)
- Modification du PLU de Mazingarbe (62)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Modification du PLU d'Auchel (62)
- Révision du PLU d'Auchy-lez-Orchies (59)
- Modification du PLU de Divion (62)
- Mise en compatibilité du PLU de Hersin-Coupigny (62)
- Elaboration de la carte communale d'Huclier (62)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

Néant

Projets : Décisions d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans les grilles d'analyse renseignées par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour :
- la régularisation administrative des activités de l'entreprise MONTUPET à Laigneville (60), soumise à évaluation environnementale ;
 - le projet de création d'un entrepôt logistique au sein de la zone industrielle d'Amiens Nord, au droit d'une partie de l'ancienne usine GOODYEAR à Amiens (80), soumise à évaluation environnementale.
- Après en avoir délibéré, la MRAe décide que l'avis sur le projet de parc éolien présenté par ENERTRAG à Dorengt (02), soumis à évaluation environnementale, sera tacite.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

Néant

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE